

rait l'honorable député? Quels seraient les débouchés que l'on aurait à offrir aux cultivateurs pour la vente de leurs produits?

Ils n'auraient plus de marchés. Depuis que ces grandes industries se sont établis dans les Provinces maritimes, grâce au tarif que nous avons à l'heure actuelle, par la politique fiscale inaugurée en 1879, les cultivateurs sont devenus très à l'aise. A l'heure actuelle, les cultivateurs de l'île du Prince-Edouard, en tant que classe, sont les gens les plus riches du Canada. Nous sommes la plus petite province du Dominion, notre population est la moins nombreuse, mais il n'existe pas au monde une population de 95,000 âmes qui possède les capitaux que nous avons. La population de l'île du Prince-Edouard se compose entièrement de cultivateurs, qui ont fait leur argent en se livrant à l'industrie agricole, c'est-à-dire en vendant des pommes de terre, du fromage et tous les autres produits de la ferme.

Nos honorables amis de l'opposition proposent que l'on enlève le droit protecteur de 20 p. 100 sur nos pommes de terre, et que l'on permette à leurs amis de l'état du Maine d'inonder notre marché, et de vendre ici leurs pommes de terre en faisant concurrence aux nôtres. Pourquoi, je vous le demande, n'ont-ils pas adopté cette politique, en 1896, lorsque le gouvernement Laurier a augmenté les droits sur les pommes de terre? L'honorable député de King (M. Hughes) prétend que les conditions se sont modifiées depuis cette époque-là. En quoi la situation a-t-elle été modifiée, depuis que les droits sur les pommes de terre ont été élevés de 15 à 20 cents le boisseau? Il ne s'est produit aucun changement, autant que je puis en juger, et j'irai même jusqu'à dire qu'il n'y a pas un seul député siégeant à la gauche de l'Orateur qui puisse me démontrer que la situation se trouve modifiée d'un seul iota, à l'heure actuelle.

M. LOGGIE: L'honorable membre voudrait-il me permettre de lui poser une question? Il désire savoir quel changement s'est produit dans la situation, et pourquoi ma proposition d'amendement n'a pas été présentée avant aujourd'hui? Une très bonne réponse que l'on peut donner à ces questions, c'est qu'à venir jusqu'au mois d'octobre dernier, le gouvernement des Etats-Unis imposait un droit de 25 cents par boisseau sur les pommes de terre canadiennes. A l'heure actuelle, ce droit a été diminué à 10 p. 100, à condition que si nous admettons les pommes de terre améri-

caines en franchise, alors, par le fait même, les nôtres auront libre accès sur le marché des Etats-Unis.

M. McLEAN: Et, cependant, l'honorable député de King (M. J. J. Hughes) et l'honorable député de Carleton (M. Carvell) se font gloire que dans l'état du Maine, qui est limitrophe de la province du Nouveau-Brunswick, on a récolté, l'année dernière, 18,000,000 de boisseaux de pommes de terre. On veut donc que les cultivateurs du Maine viennent faire concurrence à nos producteurs sur nos propres marchés. Il n'y a pas de doute à ce sujet; c'est bien là ce que vous voulez. Quant à la question: En quoi la situation se trouve-t-elle modifiée? je réponds: Le seul changement qui se soit produit, c'est que nous avons un meilleur marché, à l'heure actuelle qu'à l'époque où les droits sur les pommes de terre furent élevés de 15 à 20 cents, à cause des grandes industries qui se sont établies un peu partout, et de l'augmentation de la population qui est venue habiter ces centres industriels, population qui est composée d'ouvriers et non d'agriculteurs.

Je désire tout particulièrement relever en passant l'affirmation qu'a faite l'honorable député de King, à savoir que le ministère de l'Agriculture ne fait rien pour la classe agricole. Il est facile de constater, monsieur l'Orateur, que depuis qu'il est dans l'opposition, l'honorable membre ne sait pas ce qui se passe, et il n'est que juste que quelqu'un le mette au courant des faits.

L'hon. M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): La députation en a probablement plus appris au sujet de la culture des pommes de terre, hier soir et aujourd'hui, qu'en aucun temps depuis que le Parlement canadien existe, de sorte que je me sens peu enclin à exercer la patience de mes collègues, en discutant plus longtemps les questions qui ont trait à ce légume si utile. Il y a cependant un ou deux sujets sur lesquels je désire faire quelques brèves remarques; je désire également faire une déclaration quant à l'attitude du ministère, auquel je préside, par rapport à certaines questions qui ont été mentionnées au cours de ce débat. Je ne puis imaginer, en tout cas, comment un député de ce côté (la droite) qui comprend bien la nature de cette résolution et le but auquel elle tend, pourrait voter pour la proposition extraordinaire qu'a présentée le député de Northumberland, et dont voici le texte: